Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: Tremco PUMA Flashing - 2 GAL
Substance: 470373 802

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Tremco Canadian Sealants
220 Wicksteed Ave
Toronto ON M4H 1G7
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	1-800-263-6046
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 1

Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards)	Catégorie 4
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2A
Allergène cutané	Catégorie 1

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	4.75 %
Toxicité aiguë, cutanée	26.05 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	74.35 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	80.7 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
Nocif par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lavez vigoureusement après manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

Intervention: EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appeler un CENTRE ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas de feu: Utiliser … comme moyen d'extinction.

Entreposage: Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Methyl methacrylate	80-62-6	15 - 40%
Aluminum hydroxide	21645-51-2	15 - 40%
Barium sulfate	7727-43-7	15 - 40%
Silicon dioxide, amorphous	112945-52-5	1 - 5%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Protection personnelle pour les secouristes: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Méthodes d'extinction inappropriées:	Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:	Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:	Données non disponibles.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Mesures de Précautions Environnementales:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation: Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

Mesures de prévention des contacts: Données non disponibles.

Mesures d'hygiène: Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl methacrylate	PEL	100 ppm 410 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	50 ppm	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2008)
	STEL	100 ppm	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Barium sulfate - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (02 2014)
Barium sulfate - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Barium sulfate - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Barium sulfate - poussière totales	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Barium sulfate - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Barium sulfate - poussière totales	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Aluminum hydroxide -	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR

poussière totales			1910.1000) (03 2016)
	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Silicon dioxide, amorphous	TWA	20 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA	0.8 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)

Nom chimique	**Type**	**Valeurs Limites d'Exposition**	**Source**
Methyl methacrylate	STEL	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Methyl methacrylate	STEL	100 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	50 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)

Methyl methacrylate	TWA	50 ppm	205 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Barium sulfate - Poussière alvéolaire	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Barium sulfate - poussière totales	TWA		10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Barium sulfate - Fraction inhalable.	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (08 2017)
Barium sulfate - Inhalable	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2018)
Aluminum hydroxide - Respirable.	TWA		1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA		3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Aluminum hydroxide - poussière totales	TWA		10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA		1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Aluminum hydroxide - Fraction inhalable.	TWA		10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA		3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum hydroxide - poussière totales	TWA		10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.

Protection du visage/des yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autre:	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Gris
Odeur:	Légère, Pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	11.5 °C 52.7 °F(ISO 1516 (Pensky-Martens (A and B Closed Cup)))
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	38.7 mbar (20 °C 68 °F)
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.36
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses: Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Chaleur, étincelles, flammes.

Matières Incompatibles: Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes.

Produits de Décomposition Dangereux: Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact Cutané: Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	DL 50 (Rat): 7,900 mg/kg
Aluminum hydroxide	DL 50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Barium sulfate	DL 50 (Rat): 307 g/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 7,663.21 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 2.3 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	(Lapin): Effet irritant. in vivo (Lapin): irritant après une exposition obstruée de 4/24h in vivo (Lapin): non irritant , 24 - 72 h
Aluminum hydroxide	in vivo (Lapin): Non classé comme une substance irritante , 24 - 72 h
Barium sulfate	méthode d'essai validée "in vitro" non irritant

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Aluminum hydroxide	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Barium sulfate	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro
Produit: Données non disponibles.

In vivo
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):
Methyl methacrylate — DSENO (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 40 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	DSENO (Daphnia magna, 48 h): 48 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Barium sulfate	CE 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 48 h): 32 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	DSENO (Danio rerio): 9.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	DSENO (Daphnia magna): 37 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	96 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude d'appui 30.7 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude d'appui > 95 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude d'appui 44 % (33 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude d'appui > 99 % (2 d) Terre Résultat expérimental, étude d'appui

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 2 - 6.59 Sédiment aquatique Estimation par calcul, non précisée

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl methacrylate	Log Kow: 1.38

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, 3, PG II

CFR / DOT:

UN1866, Resin solution, 3, PG II

IMDG:

UN1866, RESIN SOLUTION, 3, PG II

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Methyl methacrylate	1000 lbs.
Barium sulfate	1000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Methyl methacrylate	1000 lbs.
Barium sulfate	1000 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

Identité Chimique	Quantité seuil de planification
Methyl methacrylate	10000 lbs
Aluminum hydroxide	10000 lbs
Barium sulfate	10000 lbs
Silicon dioxide, amorphous	10000 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Identité Chimique
Methyl methacrylate

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Aucun composant réglementé par la Proposition 65 de la Californie n’est pré.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique
Methyl methacrylate
Barium sulfate

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique
Methyl methacrylate
Barium sulfate
Silicon dioxide, amorphous

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique
Methyl methacrylate
Barium sulfate
Silicon dioxide, amorphous

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique
Methyl methacrylate

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	0 g/l
COV - Méthode 310	:	0.00 %

Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision:	02/05/2021
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.